

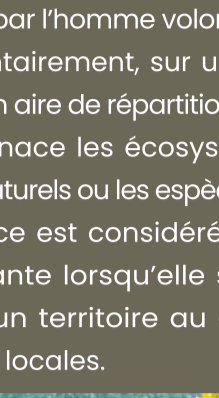


PARCOURS DÉCOUVERTE

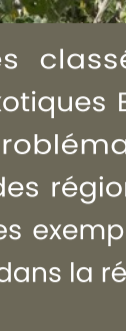
Bienvenue sur la borne :

7

Découvrez ici :



Les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)



Qu'est-ce qu'une espèce végétale exotique envahissante ?

Une espèce végétale exotique envahissante (EVEE) est une espèce introduite par l'homme volontairement ou involontairement, sur un territoire hors de son aire de répartition naturelle, et qui menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces locales. Une espèce est considérée comme envahissante lorsqu'elle s'étend et colonise un territoire au détriment d'espèces locales.

La Luzerne arborescente (Medicago arborea)
© P. Rouveyrol



Les espèces classées Espèces Végétales Exotiques Envahissantes sont très problématiques dans l'ensemble des régions de France. Voici quelques exemples d'EVEE que l'on retrouve dans la région Sud :



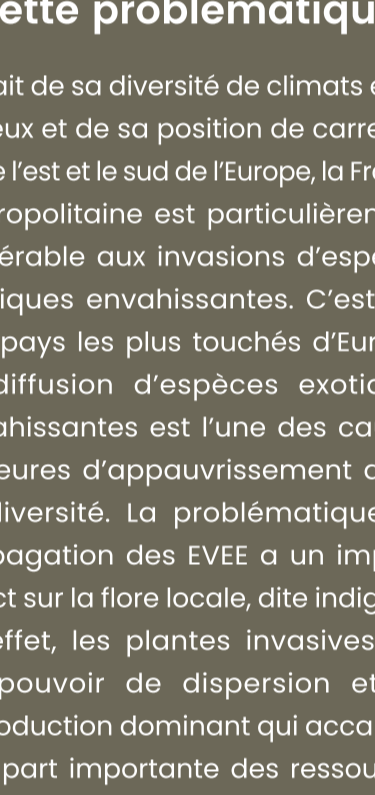
© Jill Lenoble

L'Opuntia engelmannii
(Opuntia engelmannii)



© Y. Martin

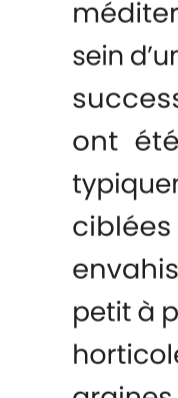
Le Robinier faux-acacia
(Robinia pseudoacacia)



© R. Poncet

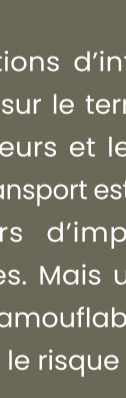
L'Agave Américain
(Agave Americana)

Une espèce est introduite sur un territoire de plusieurs manières : de manière naturelle, avec l'évolution climatique, certaines espèces «migrent» et vont trouver les bonnes conditions de développement sur de nouveaux territoires qu'elles vont coloniser. Mais la plupart du temps, elles sont introduites via les activités humaines. En effet, les commerces et les échanges mondiaux véhiculent les espèces notamment par la voie du transport. C'est ainsi que l'on retrouve des espèces provenant de continents étrangers sur nos territoires, déséquilibrant les écosystèmes locaux.



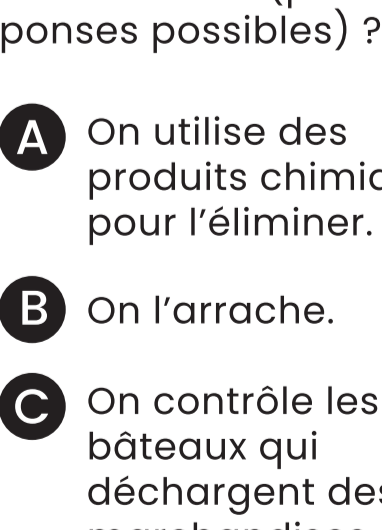
Le saviez-vous ?

Vous pouvez, sans vous en rendre compte, provoquer la dispersion de ces espèces par les graines qui s'accrochent à vos pantalons, sous vos chaussures... lorsque vous vous promenez !



La France, au centre de cette problématique

Du fait de sa diversité de climats et de milieux et de sa position de carrefour entre l'est et le sud de l'Europe, la France métropolitaine est particulièrement vulnérable aux invasions d'espèces exotiques envahissantes. C'est l'un des pays les plus touchés d'Europe. La diffusion d'espèces exotiques envahissantes est l'une des causes majeures d'appauvrissement de la biodiversité. La problématique de propagation des EVEE a un impact direct sur la flore locale, dite indigène. En effet, les plantes invasives ont un pouvoir de dispersion et de reproduction dominant qui accapare une part importante des ressources locales (espace, lumière, ressources alimentaires, habitat...).



Elles peuvent aussi représenter un risque direct pour l'homme : être vectrices de pathogènes (comme le moustique tigre), allergisantes (comme l'ambrosie) ou avoir un comportement agressif. D'autre part, ces espèces peuvent avoir un impact négatif sur les activités économiques et de loisirs, notamment les cultures et les élevages, les activités forestières, touristiques, la navigation fluviale, la pêche, etc.

Les EVEE sur le Puits de Madame

Certaines espèces végétales exogènes envahissantes ont été repérées sur le Puits de Madame. C'est le cas du Yucca et du Robinier faux-acacia (Robinia pseudoacacia).

Le Yucca superbe (Yucca gloriosa)
Puits de Madame
© Inveo

Le Yucca est une plante horticole méditerranéenne. Il s'est installé au sein d'une zone sur laquelle des dépôts successifs de nature anthropique ont été effectués. Cette zone est typiquement caractéristique de zones ciblées par l'installation d'espèces envahissantes avec la propagation petit à petit d'autres espèces d'origine horticole causée par le mélange de graines et la pollution des sols.

Les moyens de gestion des EVEE

Une espèce envahissante, une fois installée sur un territoire, est très difficile à éradiquer. Elle possède, en général, des propriétés de résistance telles qu'elle est réellement compétitrice avec nos moyens de lutte.

Des interdictions d'introduction de ces espèces sur le territoire national sont en vigueur et le contrôle des moyens de transport est régulièrement organisé lors d'importations de marchandises. Mais une graine est facilement camouflable, il n'est pas facile d'éviter le risque zéro.

Lorsqu'une EVEE est repérée sur un site, des opérations de gestion, pilotées par les collectivités locales, les gestionnaires d'infrastructures ou d'autres propriétaires fonciers, sont menées le plus rapidement possible pour éradiquer ou limiter son extension. Attention, il ne faut pas utiliser de produits chimiques pour lutter contre ces espèces envahissantes. Elles ont développé des capacités de résistance, et les produits chimiques sont une source de pollution de l'environnement très importante !

QUIZZ

Pour les enfants :

Quelle méthode peut être employée pour lutter contre l'installation d'une plante invasive (plusieurs réponses possibles) ?

- A** On utilise des produits chimiques pour l'éliminer.
- B** On l'arrache.
- C** On contrôle les bateaux qui déchargent des marchandises venues de l'étranger.

Pour la famille :

Laquelle des plantes suivantes est invasive et présente sur le Puits de Madame (plusieurs réponses possibles) :

- A** Le ciste
- B** Le yucca
- C** Le robinier faux-acacia

Bravo ! Rendez-vous à la prochaine borne :

8

